COMPTE RENDU REUNION DE COMITE SYNDICAL

LUNDI 27 MAI 2019

A la salle Le Lux – place Pillon de Buhorel à Breteuil

À 17h30

Etaient présents : F.MALHERBE, P. HOSPITAL, J. VIVIER, A. LECLERC (suppléant M. BATARD), D. LOUVARD, J. LEHOUX, JP PHIQUEPRON (suppléant G. CHARPENTIER), F. VERDIER, M. OSMOND, P. RENARD, JP GODEST, P. PELERIN, L. ELY, M. LE BON (suppléant E. GALICHON), T. ROMERO, R. CASTEL, F. VIETTE, CM PERSEIL, A. PETITBON, JP VILLECHANOUX, M. GRUDE, C. RAULT, J. DE TOMASI, S. CORMIER, G. DERYCKE, P. DORCHIES, JC LANOS, JL BOULOGNE.

Absents ou excusés : G. CHERON, A. PIERREGROSSE, B. TOUSSAINT, Y. VANHOECKE, P. OBADIA, A. DEPRESLE, J. TROUSSARD,
Pouvoir de Y. VANHOECKE à CM PERSEIL

Pouvoir de P. OBADIA à J. VIVIER

Séance ouverte à 17H30.

Secrétaires de séance : J.VIVIER

ORDRE DU JOUR

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

1/ Vote du Budget Primitif assainissement Régie – ex territoire RUGLES- AMBENAY

Monsieur le Président indique avant présentation des comptes que le vote du budget annexe assainissement collectif en régie ex territoires Rugles et Ambenay se fera sans reprise de résultats, le compte administratif INSE et le compte de gestion n'ayant pas été voté.

Il indique que la proposition budgétaire s'équilibre

- en fonctionnement à 361 200.00 €
- en investissement à 209 400.00 €

IL précise qu'un budget supplémentaire sera voté en septembre afin d'intégrer les résultats de la période 01/2019 à 04/2019 et permettra de définir un programme d'investissement.

Entendu ce qui précède et après avoir pris connaissance de la proposition de budget établi par Monsieur le Président, le conseil syndical approuve cette dernière et adopte à l'unanimité des présents le budget tel qui leur a été présenté.

2/ DM N° 1 – Budget assainissement Régie

Monsieur le Président indique qu'en 2016, l'AESN a versé deux fois au SEPASE service assainissement la prime d'épuration 2014 concernant la CCPV. Une première fois en l'incluant aux primes des territoires de Breteuil, Damville, Condé et Francheville (sans détail pour la collectivité) et une seconde fois sur le budget ex CCPV. L'agence demande de rembourser ce deuxième versement fait à tort. Monsieur le Président demande donc de bien vouloir modifier les inscriptions budgétaires du Budget assainissement en régie par les écritures suivantes :

C/022 : -32 612.00 €

C/ 673 : +32 612.00 €

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le comité syndical accepte cette modification budgétaire à l'unanimité.

SERVICE EAU

1/ Projet intégration INSE compétence eau Janvier 2020

Monsieur le Président rappelle le cadre règlementaire de la loi Notre concernant la prise de la compétence eau par les Communautés de communes au 01/01/2020.

Il indique que la prise de la compétence eau et assainissement par les communautés de communes est prévue au 01/01/2020, toutefois une modification de la loi intervenue en 08/2018 permet de repousser ce transfert aux Communautés de Communes au 01/01/2026 si vote avant le 01/07/2019, dans ce sens, de 25% des communes représentant 20% de la population.

Monsieur BOULOGNE, Président de l'INSE, prend ensuite la parole en rappelant qu'une étude a été lancée sur le projet de regroupement de tous les syndicats d'eau du Sud de l'Eure et qu'il s'est engagé à attendre les résultats de cette étude pour que chacun puisse se positionner. Or les résultats interviendront après la date butoir donnée aux communes pour se positionner sur le transfert de la compétence, à savoir le 01/07/2019. Il indique qu'il n'y a donc pas d'obligation de prendre la compétence eau au 01/01/2020 et souhaite ainsi tenir ses engagements. Par contre, il indique qu'il travaillera courant 2020 pour que cette compétence soit prise par l'INSE en 2021 ou 2022.

Monsieur HOSPITAL précise qu'en effet il y a possibilité de reporter la prise de la compétence eau par l'Interco mais qu'il est souhaitable que les élus d'aujourd'hui après avoir pris connaissance des résultats de l'étude menée par l'INSE décident ensemble dès que possible de la forme juridique souhaitée pour l'exercice de cette compétence .

M. DORCHIES, Président du SAEP 3R indique également qu'il souhaite le regroupement des 4 syndicats mais est partisan d'attendre la fin de l'étude. Comme M. HOSPITAL, il pense qu'il est possible d'orienter ensemble le mode d'exercice de cette compétence d'ici la fin de leur mandat.

Enfin Monsieur HOSPITAL laisse chaque collectivité membre du SEPASE de se positionner sur le non transfert de la compétence eau potable à l'INSE au 01/01/2020. Sans délibération c'est la loi Notre qui s'appliquerait avec une intégration au 01/01/2020.

2/ Lancement consultation Marché de travaux AEP – La Guéroulde

Monsieur le Président donne connaissance au Comité Syndical du dossier de consultation des entreprises réalisé par le service technique du syndicat et dont l'objet est Le renouvellement de 2.8 km de canalisation et 80 branchements sur le réseau d'eau potable de La Guéroulde, commune de Breteuil.

Monsieur le Président expose ensuite que le présent projet prévoit la réalisation de ces travaux par dévolution selon les modalités suivantes :

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et de l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

Il précise que le financement de la dépense évaluée à 335 000 € HT pourrait être assuré au moyen des ressources suivantes :

- Autofinancement à partir des fonds libres du Syndicat

Monsieur le Président invite enfin le comité syndical à approuver le dossier technique, le mode de financement, les modalités de dévolution des travaux prévues au présent projet.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- approuve le dossier de consultation des entreprises de l'opération citée en objet ;

- approuve le dispositif de financement présenté par Monsieur Le Président ;

- approuve les modalités de dévolution des travaux prévus au présent projet.

- autorise Monsieur le Président à lancer dès à présent la consultation et à signer tous documents s'y rapportant.

3/ Election des délégués de la CAO EAU POTABLE

Le Président indique qu'il convient de constituer une commission d'appel d'offres eau potable.

Considérant que cette commission doit être composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, il est décidé de procéder à leur élection.

Sont proclamés élus les membres titulaires suivants :

Jacky VIVIER
Raphaël CASTEL
Michel OSMOND
Denis LOUVARD
Jean-Pierre GODEST

Sont proclamés élus les membres suppléants suivants :

François VERDIER
Laurent ELY
Francis VIETTE
Claude Michel PERSEIL
Thierry ROMERO.

4/ Questions diverses

a- Prévisionnel 2019 pour animation agricole et demande aide AESN

Monsieur le Président rappelle que l'animation BAC porté par le SEPASE est toujours subventionnée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%. Il est demandé de déposer le dossier de demande d'aide avant juin 2019. Le Président expose les pistes de travail proposées par la nouvelle animatrice recrutée le 06/05/2019, pour l'année 2019, à savoir :

- Colza associé (4200 €)
- Couvert (5200 €)
- Intercultures courtes (1600 €)
- Reliquats azotés 2019 (4000 €)

soit un budget prévisionnel 2019 animations agricoles de 15 000 €

Monsieur le Président expose le budget prévisionnel 2019, à savoir :

- Les frais de fonctionnement sont évalués à 16 700 €
- Les charges de personnel sont évaluées à 35 250 €
-

Soit un prévisionnel 2019 de 66 950 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical accepte les projets proposés et le budget associé et autorise le président à :

- o Signer et envoyer la demande d'aide pour le poste de l'animatrice agricole pour l'année 2019 à l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- o Signer toutes pièces administratives ou comptables nécessaire à la bonne mise en œuvre des actions proposées (convention avec les autres collectivités, demandes d'aides, devis, etc…)

b- Convention 2019-2020 pour la mise en place d'essais sur les inter-cultures courtes dans 5 Bacs de l'Eure

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat concernant la mise en place d'essais sur les inter-cultures courtes dans le 5 BAC de l'Eure.

c- Convention de partenariat pour la création et la mise en scène d'un spectacle dédié à la protection de l'eau sur un BAC prioritaire

Monsieur le Président indique qu'un projet de spectacle dédié à la protection de l'eau sur un BAC prioritaire était envisagé entre 6 collectivités. Or, suite au désistement de la CCPC et de la Ville de Bernay une nouvelle convention de partenariat entre le SEPASE, le SERPN, le SEA la Paquetterie et le SAEP 3R est à adopter pour ce projet puisque le reste à charge des collectivités se trouve modifié par rapport au projet initial.

Le cout s'élève désormais pour le SEPASE à 5060.00 € HT hors subvention. Avec subvention, le reste à charge est de 1518.00 € HT soit 160.71€ en plus par rapport au projet initial.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la convention telle que présentée et autorise Monsieur le Président à signer ce document ainsi que toutes pièces s'y rapportant

d- Demande tarif préférentiel pour les collectivités qui utilisent le réseau ARP pour remplir leur défense incendie ;

La décision est reportée à un prochain conseil.

SERVICE ASSAINISSEMENT

1/ Election des délégués à la CAO assainissement collectif

Le Président indique qu'il convient de constituer une commission d'appel d'offres assainissement collectif.

Considérant que cette commission doit être composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, il est décidé de procéder à leur élection.

Sont proclamés élus les membres titulaires suivants :

JC. PROVOST
JL LANOS
J. VIVIER
G. DERYCKE
F. VIETTE

Sont proclamés élus les membres suppléants suivants :

M. GRUDE
A. PETITBON
C. RAULT
B. TOUSSAINT
P. DORCHIES

2/ Questions diverses

a- Travaux Rue Pasteur

L'INSE va refaire les pistes cyclables dans cette rue ainsi que les trottoirs, il est demandé si le SEPASE fera des travaux également. La réponse est oui avec intervention sur les trottoirs.

b- Déplacement à AESN ROUEN de Messieurs HOSPITAL, PETITBON et VIVIER

Les aides de l'AESN annoncées lors de cette réunion sont pour les STEP de 40% d'un montant forfaitaire + 20% d'avances à tx 0 sur 10 ans.

c- Commission assainissement collectif

Monsieur le Président indique que l'actuelle commission assainissement collectif ne tient pas compte des communes qui ont adhéré récemment au SEPASE, à savoir, Les Lyres, Rugles et Ambenay.

Actuellement composée de Messieurs VIVIER, TOUSSAINT, LOUVARD, ELY, PERSEIL, GRUDET, ROMERO, VIETTE, PETITBON et LANOS, le comité syndical après en avoir délibéré, décide de la compléter avec M. JC PROVOST et Mme S. CORMIER.

d- Center Parcs

Une réunion est programmée avec CENTER PARCS, les financeurs, la DDTM et la Commission Assainissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30